

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'INTERIEUR,
DE LA FORMATION PATRIOTIQUE
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

CABINET DU MINISTRE

ORDONNANCE MINISTERIELLE N° 530/1251 DU 29/08/2018 PORTANT
AGREMENT DE L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF DENOMMEE
« JAMII YA WASWAHILI WA BURUNDI » « JAWABU » en sigle.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA FORMATION PATRIOTIQUE
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Vu la Constitution de la République du Burundi;

Vu la loi n°1/02 du 27 Janvier 2017 portant Cadre Organique des Association
Sans But Lucratif ;

Vu la requête introduite en date du 03/04/2018 par le Représentant Légal
tendant à obtenir la personnalité civile de l'association « JAMII YA WASWAHILI
WA BURUNDI » « JAWABU » en sigle

Attendu qu'à la lumière des éléments du dossier, il sied de constater que la
requête est conforme aux dispositions de la loi susvisée;

ORDONNE :

Article 1^{er} : La personnalité civile est accordée à l'Association Sans But Lucratif
dénommée « JAMII YA WASWAHILI WA BURUNDI » « JAWABU »
en sigle

Article 2 : La présente Ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 29/08/2018

Pascal BARANDAGIYE.-

